

AFFAIRE N° 12 - Expropriation de plusieurs terrains situés dans la ZAC des Patates à Durand, nécessaires à la réalisation d'une voie - consignation de la somme de 803 896 Frs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 10 Mai 1977, vous avez adopté à l'unanimité le nouveau dossier de réalisation de la ZAC N° 1 des Patates à Durand, établi par la S.E.D.R.E., concessionnaire de la Commune pour cet aménagement.

A la suite de tractations engagées avec les propriétaires pour la vente de leurs terrains nécessaires à la réalisation d'une voie d'accès à la ladite ZAC, il fut nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation, aucun accord amiable n'étant intervenu.

L'ordonnance d'expropriation ayant été rendue le 11 Mai 1978 et étant donné l'existence d'obstacles au paiement, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir m'autoriser à consigner à la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 803 896 Frs prévu au Chapitre 901 Article 210 du budget communal, devant permettre la prise en possession des terrains concernés conformément au décret n° 61-164 du 13 Février 1961.

Vu LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

*St Denis, le 21 juillet 1978* ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour le Maire*

*Le Secrétaire Général*

*Signé: Patrice*

*MAGNIER*

*Pour copie certifiée conforme*

*Pour le Directeur*

*des Finances et*

*des Collectivités locales,*

*J. LAESTIC*